Arrêté n° URBA-2026-69 28-2026

MAIRIE
SEGONZAC

CLASSEMENT SANS SUITE
D'UNE AUTORISATION PREALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé incomplet le 13 Février 2026 - Incomplet depuis le 5/03/2026	**N° AP 16366 26 0001**

Par : SAFM
représentée par Madame HERVOIT Audrey

Demeurant à : 21 Route de la Grue
16130 GENSAC

Pour : Changement d'enseigne

Sur un terrain sis à : 3 rue Pierre Viala
16130 SEGONZAC
Cadastré :

Destinations : Commerce

Madame,

Vous avez déposé le 13 février 2026 à la mairie de SEGONZAC une demande d'autorisation préalable pour un changement d'enseigne.

Par lettre du 05/03/2026 il vous a été demandé certaines pièces complémentaires qui ne nous sont pas parvenues à ce jour.

Le délai de deux mois qui vous était imparti pour répondre étant maintenant écoulé, je me vois dans l'obligation de déclarer votre dossier sans suite.

J'en conserve un pour mes archives, et vous fait retour des autres exemplaires en ma possession.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande réglementaire prévue par les textes en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

SEGONZAC, le 16 septembre 2026
Le Maire,

Laurent GEORGES